

Séance ordinaire du 10 février 2026

L'an deux mil vingt-six, et le dix février

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

Présents : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusé :

Absents : BOUTON Chloé, BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Monsieur Hervé CAVILLON a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13/01/2026.

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Budget 2026 : débat d'orientation budgétaire.
2. Demande de subvention SDIS pour équipement des sapeurs-pompiers.

GESTION DU PATRIMOINE

3. Logement 34B, route de Montiernoz.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : Espace culturel MAISON COLIN

4. Point de situation sur la clôture du projet.

PROJET MODERNISATION ET ACCESSIBILITÉ DU STADE MUNICIPAL

5. Approbation de la convention d'utilisation permanente de l'équipement sportif par le Football Club Bresse Nord.

SPORTS – LOISIRS – CULTURE – JEUNESSE ET DROITS CIVIQUES

6. Banquet des classes du 7 mars 2026 : organisation de l'apéritif.
7. Élections Municipales du 15 mars 2026 : organisation du bureau de vote.
8. Commémoration du cessez-le-feu du 19 mars 1962.

URBANISME

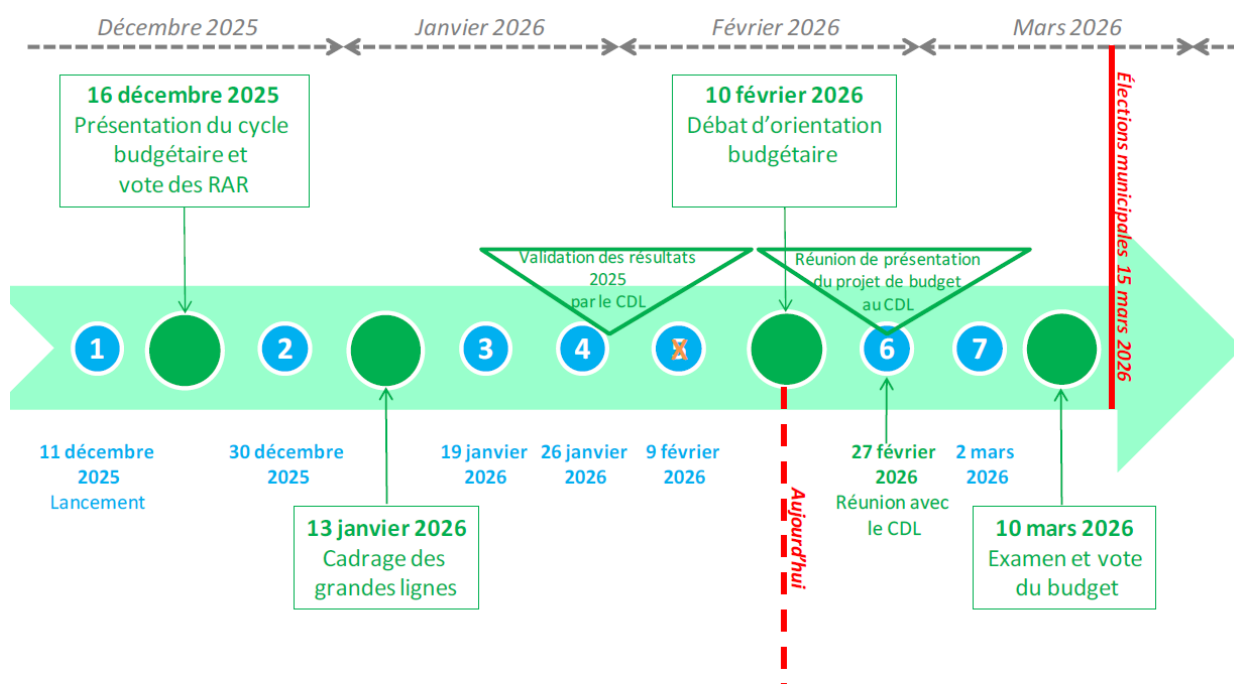
9. Projets de résidences insolites sur la commune.
10. Lotissement des Quinys : proposition de Logidia.
11. Demande de modification PLU pour dent creuse chemin de Hautes-Varennes.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le procès-verbal de la séance du 13/01/2026 est lu et adopté à l'unanimité.

1- Budget 2026 : débat d'orientation budgétaire.

M. le Maire présente le calendrier d'élaboration du budget 2026. La commission « Finances » s'est réunie 4 fois, une réunion non nécessaire a été supprimée et un rendez-vous avec le Conseiller aux décideurs locaux est programmé le 27 février 2026. La réunion du conseil municipal pour le vote du budget aura lieu le 10 mars 2026.



Réunions Conseil Municipal



Réunions commission Finances

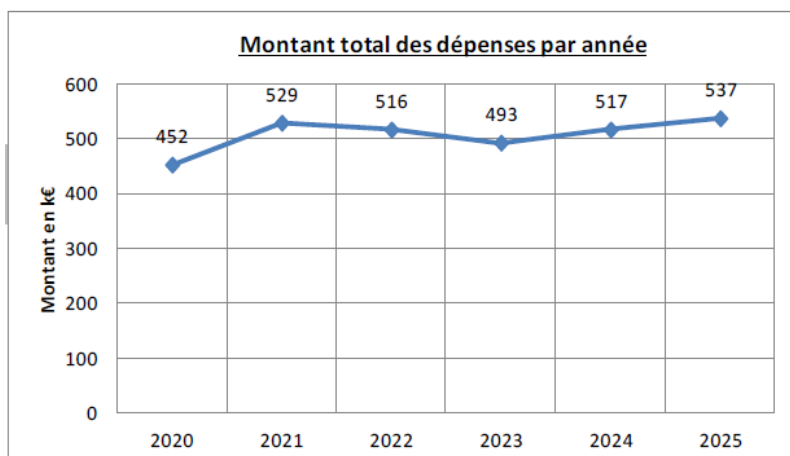


Réunion avec M. Alexandre LEMONON (CDL) ou Mme Martine VOLIN

M. le Maire présente le travail de la commission finances avec le bilan de l'exercice 2025 et le projet de budget 2026. Il précise que la particularité d'une année d'élection municipale est le vote du budget par l'équipe municipale en place pour une nouvelle équipe qui sera élue.

Compte financier 2025

Les dépenses de fonctionnement de services sont en hausse depuis 3 ans dû principalement à l'augmentation du coût des énergies et de la participation au SIVOS et au SIEA.



Madame l'Adjointe déléguée aux finances et à l'administration générale présente le compte administratif 2025 :

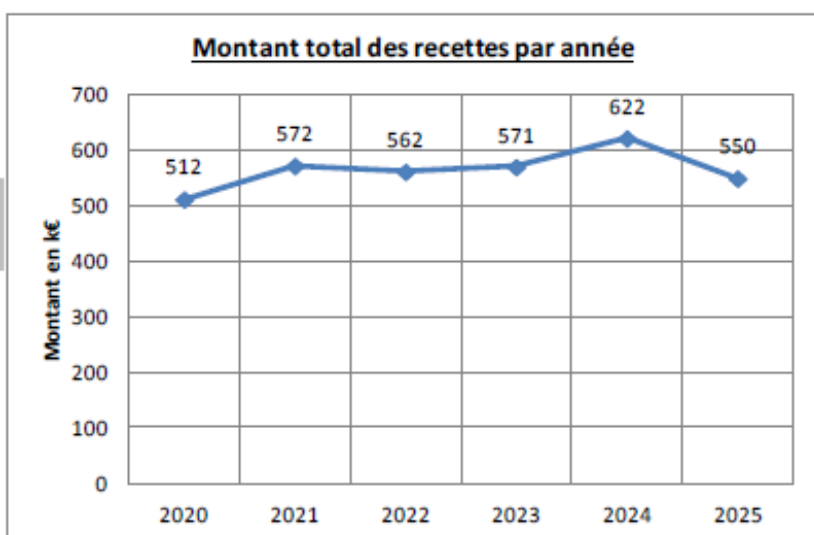
Dépenses de fonctionnement :

CHAPITRES	CA 2024	Budget 2025	CA 2025	% RÉALISATION
011 - Charges à caractère général	182 822,99	232 700,00	194 240,62	83,47%
012 - Charges de personnel	153 795,50	157 500,00	140 436,52	89,17%
065 - Autres charges courantes	170 491,56	182 910,00	173 438,17	94,82%
TOTAL DÉPENSES DES SERVICES	507 110,05	573 110,00	508 115,31	88,66%
066 - Charges financières	6 183,59	21 370,00	21 365,53	99,98%
067 - Charges exceptionnelles				0,00%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	513 293,64	594 480,00	529 480,84	89,07%
014 - Atténuation de produits		1 850,00	1 920,02	103,78%
042 - Amortissements - Opérations d'ordre	3 228,00	3 228,00	3 228,00	100,00%
068 - Dotation aux provisions		2 500,00	2 500,00	100,00%
Virement à la section d'investissement		222 272,70		
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	516 521,64	824 330,70	537 128,86	65,16%

Recettes de fonctionnement :

M. le Maire explique que les recettes de fonctionnement sont en baisse en 2025 du fait de la baisse de certaines recettes fiscales de l'État suite à des prélèvements de ce dernier à hauteur d'environ 8 000 €. La dotation sur la taxe additionnelle des droits de mutation à titre onéreux (frais de notaires) connaît une baisse régulière depuis 4 années et est passée de 73 000 € en 2022 à 44 000 € en 2025 (50 000 € en 2024).

La remise commerciale consentie pour la signature du contrat de location des copieurs et versée une année sur deux a également une incidence sur les fluctuations des recettes de fonctionnement.



CHAPITRES	CA 2024	Budget 2025	CA 2025	% RÉALISATION
013 - Atténuation de charges	1 372,00	1 700,00	5 398,46	317,56%
43 - Sécurité sociale et autres organismes				0,00%
70 - Produits des services	22 154,46	21 350,00	21 354,12	100,02%
73 - Impôts et taxes	342 783,85	326 000,00	327 907,00	100,58%
74 - Dotation et participations	151 985,33	143 780,00	149 737,42	104,14%
75 - Autres produits courants	102 076,06	45 010,00	45 404,15	100,88%
TOTAL RECETTES GESTION DES SERVICES	620 371,70	537 840,00	549 801,15	102,22%
76 - Produits financiers				0,00%
77 - Produits exceptionnels	1 615,83			0,00%
78 - Reprise sur amortissements				0,00%
TOTAL RECETTES RÉELLES	621 987,53	537 840,00	549 801,15	102,22%
OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT				0,00%
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		286 490,70		0,00%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	621 987,53	824 330,70	549 801,15	66,70%

Dépenses d'investissement :

M. le Maire souligne que les dépenses d'investissement sont importantes et en forte hausse avec les travaux de l'Espace culturel « Maison COLIN » et du terrain de sport.

Des restes à réaliser ont été inscrits sur ces 2 projets ainsi que pour l'achat du parc « BÉVY » qui sera finalisé en 2026 et pour les autres investissements engagés mais non encore payés.

CHAPITRES	CA 2024	Budget 2025	CA 2025	RAR
OPÉRATIONS FINANCIÈRES	89 720,49	555 860,00	57 048,78	
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT				
194 - Achat matériel informatique			1 721,00	
207 - Stade municipal - Éclairage et travaux	21 600,00	88 569,36	90 235,36	2 034,00
215 - Matériel espaces verts	954,89			
217 - Cœur de village - Résidence seniors Logidia - Abords		1 000,00	630,00	
222 - Cœur de village - Espace culturel maison	349 717,60	368 633,74	367 352,44	1 281,30
228 - Achat parc BÉVY		20 000,00		20 000,00
232 - Rematérialisation de l'église		8 000,00		
239 - Rétrocession "Le Verger"				
241 - Matériel d'incendies et de défense civile	10 856,76	5 000,00		1 668,47
242 - Équipement en matériel de sonorisation		1 000,00	740,11	
244 - Achat véhicule Agents techniques		10 000,00	12 900,00	
245 - Réouverture bar-restaurant		10 000,00		
246 - Équipement de la bibliothèque		1 000,00	475,08	243,28
TOTAL OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	383 129,25	513 203,10	474 053,99	25 227,05
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	472 849,74	1 069 063,10	531 102,77	25 227,05

Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont en forte baisse par rapport à 2024 puisqu'aucun emprunt n'a été contracté en 2025. Les restes à réaliser sont importants également et correspondent au solde de versement des subventions accordées pour les travaux de l'espace culturel « Maison COLIN » et du terrain de sport.

CHAPITRES	CA 2024	Budget 2025	CA 2025	RAR	% réalisation hors RAR	% réalisation avec RAR
<i>Excédent d'investissement reporté</i>						
10 - Dotation, fonds divers et réserves	44 418,09	67 640,23	68 519,71		101,30%	101,30%
13 - Subventions d'équipement	104 608,00	404 021,88	267 336,00	143 486,00	66,17%	101,68%
16 - Emprunts et dettes (dont cautions logements)	660 000,00				#DIV/0!	#DIV/0!
024 - Produits de cession					0,00%	0,00%
TOTAL RECETTES RÉELLES	809 026,09	471 662,11	335 855,71	143 486,00	71,21%	101,63%
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		222 272,70				
023 - Immobilisation en cours						
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE (amortissements)	3 228,00	3 228,00	3 228,00		100,00%	100,00%
042 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES						
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	36 648,79	371 900,29			0,00%	0,00%
TOTAL RECETTES D'ORDRE	39 876,79	597 400,99	3 228,00	0,00	0,54%	0,54%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	848 902,88	1 069 063,10	339 083,71	143 486,00	31,72%	45,14%

Récapitulatif année 2025								
	Dépenses	Recettes	Résultat	Excédent antérieur	Résultat final	RAR Dépenses	RAR Recettes	Résultat final après RAR
Fonctionnement	537 128,86	549 801,15	12 672,29	286 490,70	299 162,99			299 162,99
Investissement	531 102,77	339 083,71	-192 019,06	371 900,29	179 881,23	25 227,05	143 486,00	298 140,18
Total	1 068 231,63	888 884,86	-179 346,77	658 390,99	479 044,22	25 227,05	143 486,00	597 303,17

État de la dette :

M. le Maire présente la situation des emprunts et l'état de la dette communale. Il rappelle qu'un emprunt relais d'un montant de 500 000 € a été contracté fin 2024 pour palier les délais de paiements des subventions et du FCTVA sur les projets structurants que sont l'espace culturel « Maison COLIN » et les travaux de modernisation et de mise en accessibilité du stade municipal. Cet emprunt devra être entièrement remboursé fin 2027. Dans l'attente de ce remboursement du capital, des intérêts sont prélevés chaque trimestre.

Code	Objet de l'emprunt	Date de l'emprunt	Organisme prêteur	Durée	Date fin	Montant	Taux	Année 2025				Année 2026					
								Capital remboursé	Intérêts payés	CRD au 31 décembre	IRD au 31 décembre	Capital remboursé	Intérêts payés	CRD au 31 décembre	IRD au 31 décembre		
E3	Aménagement du bou	25/08/2010	Caisse Épargne	15 ans	25/06/2025	200 000,00	3,46%	8 415,53	109,34								
E4	Achat terrain Boujon	20/07/2015	CA Centre-Est	10 ans	20/07/2025	45 000,00	1,19%	3 563,46	21,22	3 563,50	21,23						
E6	Réhabilitation cure	07/11/2017	CA Centre-Est	10 ans	07/11/2027	35 550,00	0,96%	3 639,88	92,76	7 385,24	80,00	3 674,93	57,71	3 710,31	22,29		
E8	Salle des fêtes	26/06/2006	Banque Populai	20 ans	26/06/2026	230 000,00	1,30%	14 363,54	211,18	7 252,12	35,38	7 252,12	35,38	0,00	0,00		
	<i>Renégocié le</i>	<i>01/06/2017</i>															
E9	Achat tracteur	29/08/2018	CA Centre-Est	5 ans	11/09/2022	78 840,00	0,02%										
E10	Cœur de village	10/12/2019	CA Centre-Est	15 ans	31/12/2034	250 000,00	0,43%	16 521,17	697,71	151 930,33	3 040,43	16 592,34	626,56	135 337,99	2 413,87		
E11	Maison COLIN	04/01/2024	AFL	15 ans	31/12/2038	160 000,00	3,53%	8 465,20	5 319,44	145 378,32	37 268,21	8 768,00	5 016,64	136 610,32	32 251,57		
E12	Emprunt relais	23/12/2024	AFL	3 ans	31/12/2027	500 000,00	2,95%	0,00	14 913,88	500 000,00	29 827,77	0,00	14 913,88	500 000,00	14 913,88		
TOTAL GENERAL						1 499 390,00		54 968,78	21 365,53	815 509,51	70 273,02	36 287,39	20 650,17	775 658,62	49 601,61		

Remboursement du capital en 2025 :

Code	Objet de l'emprunt	Remboursement				Total
E3	Aménagement du bou	4 189,60	4 225,93			8 415,53
E4	Achat terrain Boujon	1 184,34	1 187,86	1 191,26		3 563,46
E6	Réhabilitation cure	906,70	908,88	911,06	913,24	3 639,88
E8	Salle des fêtes	3 573,43	3 585,04	3 596,69	3 608,38	14 363,54
E9	Achat tracteur					0,00
E10	Cœur de village	4 123,64	4 128,07	4 132,51	4 136,95	16 521,17
E11	Maison COLIN	2 088,49	2 106,92	2 125,52	2 144,27	8 465,20
E12	Emprunt relais					0,00
Total		16 066,20	16 142,70	11 957,04	10 802,84	54 968,78

Remboursement des intérêts d'emprunts en 2025 :

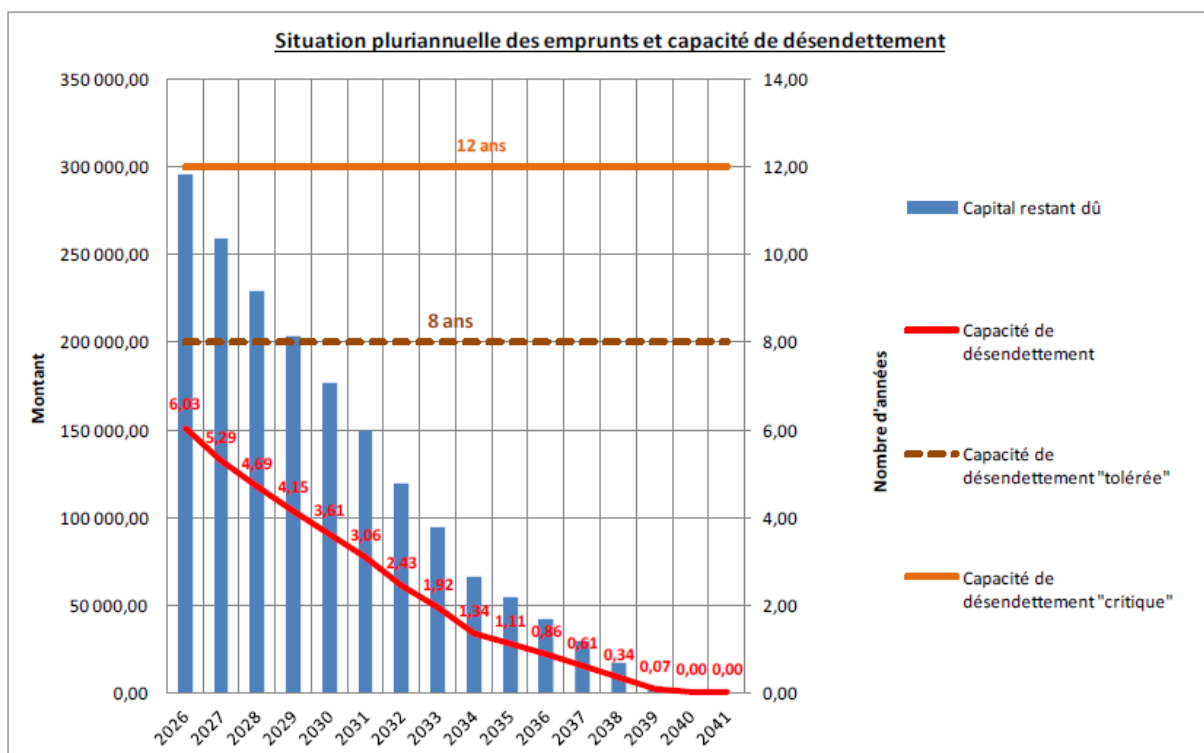
Code	Objet de l'emprunt	Remboursement				Total
E3	Aménagement du bou	72,79	36,55			109,34
E4	Achat terrain Boujon	10,60	7,08	3,54		21,22
E6	Réhabilitation cure	26,46	24,28	22,10	19,92	92,76
E8	Salle des fêtes	70,25	58,64	46,99	35,30	211,18
E9	Achat tracteur					0,00
E10	Cœur de village	181,08	176,65	172,21	167,77	697,71
E11	Maison COLIN	1 357,67	1 339,24	1 320,64	1 301,89	5 319,44
E12	Emprunt relais	3 564,58	3 769,44	3 851,39	3 728,47	14 913,88
Total		5 283,43	5411,88	5416,87	5253,35	21 365,53

Situation pluriannuelle (hors emprunt relais) :

Code	Objet de l'emprunt	Montant de l'emprunt	01/01/2026	01/01/2027	01/01/2028	01/01/2029	01/01/2030	01/01/2031	01/01/2032	01/01/2033	01/01/2034	01/01/2035	01/01/2036	01/01/2037	01/01/2038	01/01/2039	01/01/2040	01/01/2041
E3	Aménagement du bou	200 000,00																
E4	Achat terrain Boujon	45 000,00																
E6	Réhabilitation cure	35 550,00	7 385,24	3 710,31														
E8	Salle des fêtes	126 831,91	7 252,12															
E9	Achat tracteur	78 840,00																
E10	Cœur de village	250 000,00	135 337,99	118 674,18	101 938,60	85 130,93	68 250,88	51 298,09	31 272,28	17 173,08								
E11	Maison COLIN	160 000,00	145 378,32	136 610,32	127 528,69	118 122,21	108 379,27	98 287,82	87 835,39	77 009,09	65 795,52	54 180,85	42 150,71	29 690,25	16 784,09	3 416,27		
E12	Emprunt relais	500 000,00																
TOTAL GENERAL		1 396 221,91	295 353,67	258 994,81	229 467,29	203 253,14	176 630,15	149 585,91	119 107,67	94 182,17	65 795,52	54 180,85	42 150,71	29 690,25	16 784,09	3 416,27	0,00	0,00
Soit par habitants (base de 776 habitants)			380,61	333,76	295,71	261,92	227,62	192,77	153,49	121,37	84,79	69,82	54,32	38,26	21,63	4,40	0,00	0,00

Deux emprunts se sont terminés en 2025, un emprunt se terminera en juin 2026 et un autre en novembre 2027.

Capacité de désendettement :



Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques nécessaires pour que la commune rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible (épargne brute). Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

On considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieur à 12.

Orientations budgétaires 2026 :

Madame l'Adjointe déléguée aux finances et à l'administration générale présente la proposition de la commission « finances » pour le budget primitif 2026.

Dépenses de fonctionnement :

CHAPITRES	CA 2024	Budget 2025	CA 2025	% RÉALISATION	OB 2026	Évolution OB / CA	Évolution OB / BP
011 - Charges à caractère général	182 822,99	232 700,00	194 240,62	83,47%	240 750,00	23,94%	3,46%
012 - Charges de personnel	153 795,50	157 500,00	140 436,52	89,17%	159 210,00	13,37%	1,09%
065 - Autres charges courantes	170 491,56	182 910,00	173 438,17	94,82%	174 010,00	0,33%	-4,87%
TOTAL DÉPENSES DES SERVICES	507 110,05	573 110,00	508 115,31	88,66%	573 970,00	12,96%	0,15%
066 - Charges financières	6 183,59	21 370,00	21 365,53	99,98%	20 650,18	-3,35%	-3,37%
067 - Charges exceptionnelles				0,00%		0,00%	0,00%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	513 293,64	594 480,00	529 480,84	89,07%	594 620,18	12,30%	0,02%
014 - Atténuation de produits		1 850,00	1 920,02	103,78%	1 950,00	1,56%	5,41%
042 - Amortissements - Opérations d'ordre	3 228,00	3 228,00	3 228,00	100,00%	3 228,00	0,00%	0,00%
068 - Dotation aux provisions		2 500,00	2 500,00	100,00%	10 650,00	0,00%	326,00%
Virement à la section d'investissement		222 272,70			228 044,81	0,00%	2,60%
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	516 521,64	824 330,70	537 128,86	65,16%	838 492,99	56,11%	1,72%

M. le Maire explique que la proposition de budget est en légère hausse pour les charges à caractère général par rapport à 2025.

Cette évolution est principalement due à :

- une facture 2025 de cailloux pour la voirie qu'il reste à régler,
- les frais de maintenance de copieurs et du standard téléphonique avec le rachat des anciens contrats,
- la hausse des contrats d'assurance,
- les factures de divers fournisseurs non encore transmises depuis plusieurs années,
- la hausse des charges de personnel (poste doublé avant départ en retraite d'un agent technique),
- la hausse des dotations aux provisions dues à l'impayé de loyer de la société « Histoire d'Ain Vert ».

M. le Maire propose d'augmenter la dotation versée au CCAS de 500 € pour revenir au montant versée il y a quelques années car sa trésorerie s'amenuise.

À noter que les dépenses du SIVOS sont en légère baisse du fait de la fermeture d'une classe à Saint-Julien-sur-Reyssouze mais cette baisse est moindre que si l'école de Saint-Julien-sur-Reyssouze avait fermé.

Prévisionnel des dépenses pour le programme voirie 2026 :

Date	Tiers	Action	Montant TTC
Déjà consommé			0,00 €
Devis signés			3 185,40 €
déc-25	FAMY	Cailloux 2025	2 633,40 €
janv-26	Bresse Terrassement	Traversée Montéfanty (MARILLER)	552,00 €
Décisions Modificatives			0,00 €
TOTAL ENGAGÉ			3 185,40 €
Devis reçus			0,00 €
À venir (Estimatif)			58 600,00 €
févr-26	À définir	Programme voirie 2025	51 500,00 €
févr-26	À définir	Programme cailloux 2026	2 700,00 €
févr-26	À définir	Enrobé à froid printemps	700,00 €
févr-26	À définir	Enrobé à froid automne	700,00 €
févr-26	À définir	Élagages et travaux divers	1 000,00 €
févr-26	À définir	Raclage des chemins enherbés	2 000,00 €
Réserve pour imprévus			2 000,00 €
TOTAL DÉJÀ ENGAGÉ + DEVIS + ESTIMATIF + RÉSERVE			63 785,40 €

État du personnel communal 2025:

Filière administrative			
Rédacteur principal de 2 ^e classe	Poste titulaire	28h	Secrétaire Générale de mairie
Adjoint administratif territorial principal	Poste titulaire	15h / septemb	Adjointe administrative
Filière Technique			
Adjoint technique territorial principal de 1 ^e classe	Poste titulaire	32h	Technicien voirie
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	Poste titulaire	35h	Technicien espaces verts
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	Poste contractuel	1,5 h / avril	Agent d'entretien
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	Poste contractuel	10h/4 mois	Agent d'entretien
	Externalisé	4h/Prestation AIDS	Agent d'entretien

État du personnel communal 2026 :

Filière administrative			
Rédacteur principal de 2 ^e classe	Poste titulaire	28h	Secrétaire Générale de mairie
Adjoint administratif territorial principal	Poste titulaire	15h	Adjointe administrative
Filière Technique			
Adjoint technique territorial principal de 1 ^e classe	Poste titulaire	32h => octobre	Technicien voirie
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	Poste titulaire	35h	Technicien espaces verts
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	Poste titulaire	35 h / septembre	Agent d'entretien
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	Poste contractuel	1,5h	Agent d'état des lieux
Adjoint technique territorial de 2 ^e classe	Poste contractuel	10h/4 mois	Agent d'entretien
	Externalisé	4h/Prestation VSI	Agent d'entretien

Évolution du personnel communal prévue pour l'année 2026 :

- départ à la retraite d'un agent technique polyvalent au 31 octobre 2026 (remplacement prévu à compter du 1^{er} septembre 2026),
- poursuite de l'externalisation de la prestation d'entretien des locaux,
- emploi d'un agent saisonnier à raison de 10 heures hebdomadaires pour une durée de 4 mois pour l'arrosage et l'aide au fleurissement.

Masse salariale :

Une majoration de 3 points de la cotisation CNRACL est à prévoir à partir du 1^{er} janvier 2026. Elle passe de 34,65 % à 37,65 %.

CHAPITRES	CA 2024	BP 20265	CA 2025	OB 2026
6218 - Autres personnels extérieurs	11 256,62	11 200,00	5 272,52	5 700,00
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur ré	1 788,46	2 000,00	1 649,74	2 000,00
6332 - Cotisation FNAL		100,00	0,00	100,00
6336 - Cotisation CNG et CG de la FPT				
6411 - Rémunération principale titulaire	88 737,38	90 000,00	84 911,15	93 000,00
6413 - Rémunérations contractuels	6 298,18	3 500,00	2 704,63	3 500,00
6415 - Prime inflation				
6450 - Charge de sécurité sociale	44 446,86	46 200,00	44 912,48	50 000,00
6451 - Cotisations URSSAF				
6453 - Cotisations caisses retraite (part patronale)				
6454 - Cotisations Pôle Emploi (part patronale)				200,00
6455 - Cotisation pour assurance Capital décès				400,00
6456 - Supplément familial				2 800,00
6470 - Autres charges sociales	1 268,00	4 500,00	986,00	1 110,00
6474 - Versement aux œuvres sociales CNAS				
6475 - Médecine du travail, pharmacie				400,00
TOTAL MASSE SALARIALE	153 795,50	157 500,00	140 436,52	159 210,00
Évolutions OB 2026 /	3,52%	1,09%	13,37%	

Indemnité des élus :

Année 2025

Nom - Prénom	Collectivité	Fonction	Période	Indemnités brutes
SALLET Jacques	Commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze	Maire	du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	19 878,44 €
	Grand Bourg Agglomération	Délégué	du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	986,52 €
TOTAL				20 864,96 €
CAVILLON Hervé	Commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze	1 ^{er} Adjoint au maire	du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	5 277,96 €
VÉLON Guillaume	Commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze	2 ^e Adjoint au maire	du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	5 277,96 €
COURTOIS Sandrine	Commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze	3 ^e Adjointe au maire	du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	5 277,96 €
SYLÉNÉ Florine	Commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze	4 ^e Adjointe au maire	du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	5 277,96 €
	SIVOS Lescheroux-Saint-Jean-sur-Reyssouze-Saint-Julien-sur-Reyssouze	2 ^e Vice-présidente	du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025	2 293,68 €
TOTAL				7 571,64 €

Historique pour la commune

Chapitres	CA 2024	BP 2025	CA 2025	OB 2026	
65311 - Indemnités	40 990,28	42 000,00	40 990,28	45 000,00	Augmentation de 10 % au 1 ^{er} avril 2026
65313 - Cotisations retraite	1 720,99	1 800,00	1 721,63	1 900,00	
TOTAL INDEMNITÉS	42 711,27	43 800,00	42 711,91	46 900,00	
Évolutions OB 2026 /	9,81%	7,08%	9,81%		

TOTAL Commune	40 990,28 €
TOTAL Autres	3 280,20 €
GBA	986,52 €
SIVOS	2 293,68 €
TOTAL	44 270,48 €

M. le Maire annonce l'attribution d'un « prime régaliennne » d'un montant de 500 € net par an de l'État aux maires en compensation du temps passé en tant qu'agent de l'État.

Recettes de fonctionnement :

CHAPITRES	CA 2024	Budget 2025	CA 2025	% RÉALISATION	OB 2026	Évolution OB / CA	Évolution OB / BP
013 - Atténuation de charges	1 372,00	1 700,00	5 398,46	317,56%		-100,00%	-100,00%
43 - Sécurité sociale et autres organismes				0,00%		0,00%	0,00%
70 - Produits des services	22 154,46	21 350,00	21 354,12	100,02%	22 130,00	3,63%	3,65%
73 - Impôts et taxes	342 783,85	326 000,00	327 907,00	100,58%	320 000,00	-2,41%	-1,84%
74 - Dotation et participations	151 985,33	143 780,00	149 737,42	104,14%	145 700,00	-2,70%	1,34%
75 - Autres produits courants	102 076,06	45 010,00	45 404,15	100,88%	51 500,00	13,43%	14,42%
TOTAL RECETTES GESTION DES SERVICES	620 371,70	537 840,00	549 801,15	102,22%	539 330,00	-1,90%	0,28%
76 - Produits financiers				0,00%		0,00%	0,00%
77 - Produits exceptionnels	1 615,83			0,00%		0,00%	0,00%
78 - Reprise sur amortissements				0,00%		0,00%	0,00%
TOTAL RECETTES RÉELLES	621 987,53	537 840,00	549 801,15	102,22%	539 330,00	-1,90%	0,28%
OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT				0,00%		0,00%	0,00%
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		286 490,70		0,00%	299 162,99	0,00%	4,42%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	621 987,53	824 330,70	549 801,15	66,70%	838 492,99	52,51%	1,72%

La légère hausse des recettes de fonctionnement par rapport à 2025 est due principalement au versement d'une redevance d'occupation pour l'antenne de téléphonie mobile (Free Mobile) et de loyers de logements occupés sur une année complète.

M. le Maire informe l'assemblée du versement prévu d'une nouvelle taxe sur les infrastructures de transports longue distance versée par l'agglomération aux communes qui exercent la compétence voirie et qui n'est pas inscrite au budget.

Capacité d'investissement :

<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>	<i>Prévision BP</i>
Résultat 2025 Hors RAR	479 044,22	479 044,22
RAR Dépenses 2025	-25 227,05	-25 227,05
RAR Recettes 2025	143 486,00	143 486,00
Remboursement capital emprunts ⁽¹⁾	-36 287,39	-36 290,00
Subventions à venir / hors RAR	23 178,00	23 178,00
FCTVA / Investissements 2025 ⁽²⁾	77 763,82	70 500,00
Taxe aménagement ⁽³⁾	2 096,16	2 096,16
Amortissements	3 228,00	3 228,00
Cautions logements	0,00	0,00
Résultat de la section de Fonctionnement ⁽⁴⁾	-71 118,00	-71 120,00
Capacité totale d'investissements	596 163,76	588 895,33

Cette capacité d'investissement doit être relativisée, l'emprunt relais d'un montant de 500 000 € devra être remboursé au plus tôt afin d'éviter le paiement d'intérêts.

La commission « Finances » propose :

- d'inscrire le remboursement de l'emprunt relais en totalité sur le budget 2026 mais de procéder concrètement en plusieurs remboursements jusqu'à fin 2027 afin de conserver une certaine marge de manœuvre sur la trésorerie,
- de terminer les projets principaux de l'Espace culturel « Maison COLIN » et du terrain de sport,
- de compléter le financement pour l'achat du parc BÉVY,
- de retenir quelques autres projets (achat de matériel incendie, achat d'une cureuse à fossés, travaux d'aménagement et de mise aux normes du local commercial, rétrocession de la voirie et des espaces verts du lotissement du Pré-Roy).

Bilan des travaux de l'Espace culturel « Maison COLIN » :

Entreprise	Mission	Montant payé	Liste des RAR	RAR Budget	Compléments
ADIA	Assistance MOA	15 660,00 €			
AKARCHI	MOE	62 093,73 €	Dernière situation + DGD	309,30 €	1 000,00 €
Alpes Contrôles	SPS	3 210,00 €			
SOCOTEC	CT	4 435,20 €			
G DIAGS	DAAT	250,00 €			
ANTÉMY	Étude de sols G2 AVP	7 100,10 €			
CMG MONIN	Bornage	1 315,20 €			
Voix de l'Ain	Annonces légales	688,05 €			
Huissiers réunis	Constat vidéo	429,20 €			
Aérology	Test étanchéité air	1 080,00 €			
Sous-total ÉTUDES		96 261,48 €		309,30 €	1 000,00 €
Romain PERRIER TP	Lot 01 - Extérieurs	43 667,33 €	DGD		194,68 €
JACQUET-VESSOT	Lot 02 - Maçonnerie	130 522,61 €	DGD		559,79 €
JACQUET-VESSOT	Lot 03 - Charpente	140 884,95 €	DGD		406,75 €
BEAL Menuiserie	Lot 04 - Menuiseries ext.	35 255,30 €	DGD		486,30 €
			Arrêts et blocs portes		371,27 €
BEAL Menuiserie	Lot 05 - Menuiseries int.	19 447,22 €	DGD		305,38 €
GENAUDY	Lot 06 - Plâtrerie peinture	75 816,00 €	DGD		1 096,43 €
AMVR	Lot 07 - Carrelage Faïence	11 957,10 €	DGD		139,33 €
Sarl EPH	Lot 08 - Peintures ext.	34 954,91 €	DGD		586,13 €
ARBAN	Lot 09 - Plomberie chauffa	69 648,00 €	DGD		1 122,13 €
MICHELARD	Lot 10 - Électricité	21 623,18 €	DGD		350,60 €
PCZ Rénov	Taille évier	185,63 €			
SERPOLLET	Dévoisement élect.	6 709,13 €			
SAUR	Renforcement réseau	1 594,87 €			
GBA	PFAC	2 807,41 €			
GRUEL Enseignes	Enseigne			972,00 €	
Sous-total TRAVAUX		595 073,64 €		972,00 €	5 618,79 €
Entreprise	Mission	Montant payé	Liste des RAR	RAR Budget	Compléments
CORAMA	Équipements techniques	39 602,88 €			
GITEM	Équipements vidéo	4 303,46 €			
Sous-total ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES		43 906,34 €		0,00 €	0,00 €
PRODES	Mobilier	5 108,40 €			
GITEM	Électro ménager	419,99 €			
SIMIE	Extincteurs + plan évacuation		Plan évacuation		546,23 €
Sous-total ÉQUIPEMENTS EN MOBILIER		5 528,39 €		0,00 €	546,23 €
TARTARIN	Achat	16 500,00 €			
Maître MONTAGNON	Notaire	950,00 €			
JACQUET-VESSOT	Reconstruction mur	10 556,65 €			
BÉAL	Fenêtres	8 136,00 €			
BMA	Portail		Portail		1 752,00 €
EPH	Enduit	2 530,15 €			
Sous-total LOCAL ANNEXE		38 672,80 €		0,00 €	1 752,00 €
Bresse Terrassement	Ravinement devant annexe				1 008,40 €
Bresse Terrassement	Propriété voisine		Création nouvelle entrée		3 700,80 €
Sous-total TRAVAUX Supplémentaires		0,00 €		0,00 €	4 709,20 €
	Matériels supplémentaires		Échelle / Escabeau		600,00 €
			Aspirateur		100,00 €
			Cimaises		120,00 €
			Éponges, bassines, égoutoir...		100,00 €
			Lumières extérieures Guinguette		100,00 €
			Caisses		60,00 €
			Bloc clés placard orange		40,00 €
			Pied micro		50,00 €
			4 tables pliantes		160,00 €
			Autres		370,00 €
Sous-total MATÉRIELS Supplémentaires		0,00 €		0,00 €	1 700,00 €
TOTAL GÉNÉRAL		779 442,65 €		1 281,30 €	15 326,22 €
					16 607,52 €

Bilan des travaux de modernisation et d'accessibilité du terrain de sport :

Entreprise	Mission	Montant payé	Liste des RAR	RAR Budget	Compléments
ABAT	Accessibilité et terrassement	9 208,34 €			
PROST-BERTHAUD	Accessibilité et gros-œuvres	4 293,60 €			
INTÉRIEUR-EXTÉRIEUR	Menuiseries et rideaux	13 879,62 €			
FAVRE Électricité	Éclairage terrains	47 463,36 €			
DRUGUET Bâtiments	Peintures et crépi	22 553,66 €	Peinture buvette stade	1 950,00 €	
BEAUDET Carrelages	Carrelage cuisine	3 683,17 €			
Sous-total TRAVAUX		101 081,75 €		1 950,00 €	0,00 €
SEMIO	Table de pique-nique	1 458,77 €			
TRANSALP	Agrès City-stade	9 294,84 €			
Sous-total ÉQUIPEMENTS		10 753,61 €		0,00 €	0,00 €
	BIG MAT		Divers installation agrès	84,00 €	200,00 €
	Bresse Terrassement		Travaux pelle pour agrès		798,00 €
	Bresse Terrassement		Travaux pelle pour remise à niveau sol		202,00 €
	Luiz FIGUEREDO		Arbre		150,00 €
	GAMM Vert		Tuteurs		50,00 €
	?		Réfrigérateur		1 000,00 €
Sous-total DÉPENSES DIVERSES		0,00 €		84,00 €	2 400,00 €
TOTAL GÉNÉRAL		111 835,36 €		2 034,00 €	2 400,00 €
				4 434,00 €	

Prévisionnel des dépenses d'investissement :

Opération	Libellé Opération	Article	Libellé Article	Budget 2025	Réalisé 2025	RAR	Proposition 2026 (*)	Budget 2026
OPFI	Déficit investissement reporté	001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE					0,00 €
OPFI	Excédents fonctionnement capitalisés	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					0,00 €
OPFI	Emprunts en euros	1641	EMPRUNTS EN FRANCS	554 960,00 €	54 968,78 €		536 287,39 €	536 287,39 €
OPFI	Écritures							0,00 €
OPFI	Rétrocession Le Verger				150,00 €			0,00 €
OPFI	Dépôts et cautions reçus	165	DEPOT ET CAUTION. RECUS	900,00 €	1 930,00 €		900,00 €	900,00 €
TOTAL OPÉRATIONS FINANCIÈRES				555 860,00 €	57 048,78 €	0,00 €	537 187,39 €	537 187,39 €
194	Achat matériel informatique	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		1 721,00 €			0,00 €
242	Équipement en matériel de sonorisation			1 000,00 €	740,11 €			0,00 €
244	Achat véhicule agents techniques			10 000,00 €	12 900,00 €			0,00 €
TOTAL OPÉRATIONS TERMINÉES				11 000,00 €	15 361,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
207	Modernisation et accessibilité stade	2128	Autres agencements et aménagements	88 569,36 €	90 235,36 €	2 034,00 €	2 400,00 €	4 434,00 €
217	Résidence seniors	21538	RESIDENCE SENIORS (nouvelle ac	1 000,00 €	630,00 €			0,00 €
222	Maison COLIN / Espace culturel multimédia	2031	Frais d'études	368 633,74 €	367 352,44 €	1 281,30 €	15 000,00 €	16 281,30 €
228	Achat parc BEVY	2111	Terains nus	20 000,00 €		20 000,00 €	6 000,00 €	26 000,00 €
232	Rematériation de l'église	2136	Restauration des collections et œuvres d'art	8 000,00 €				0,00 €
235	Lotissement des Quinys	2031	Frais d'études					0,00 €
236	Mobilier bibliothèque			1 000,00 €	475,08 €	243,28 €		243,28 €
241	Matériel incendie et défense civile			5 000,00 €		1 668,47 €	5 000,00 €	6 668,47 €
245	Réouverture bar-restaurant			10 000,00 €			50 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL OPÉRATIONS ENGAGÉES				502 203,10 €	458 692,88 €	25 227,05 €	78 400,00 €	103 627,05 €
SOUS-TOTAL				1 069 063,10 €	531 102,77 €	25 227,05 €	615 587,39 €	640 814,44 €

Opération	Libellé Opération	Article	Libellé Article	Budget 2025	Réalisé 2025	RAR	Proposition 2026 (*)	Budget 2026
240	Rétrocession Lotissement Pré-ROY						150,00 €	150,00 €
247	Cureuse à fossés						10 500,00 €	10 500,00 €
TOTAL NOUVELLES OPÉRATIONS PROPOSÉES EN 2026				0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 650,00 €	10 650,00 €
163	Accessibilité	2135	INSTALLATION GENERALE AGENCEMENT AMENAGEMENT CONSTRUCTION					0,00 €
234	Végétalisation du cimetière	2116	Immo corporelle cimetière					0,00 €
236	Réfection toiture mairie et école							0,00 €
237	Requalification de la mairie	2031	Frais d'études					0,00 €
238	Entretien des bois communaux	2031	Frais d'études					0,00 €
	Changement de vitres de la salle des fêtes							0,00 €
	Mise aux normes parafoudre église							0,00 €
	Clôture cimetière							0,00 €
TOTAL OPÉRATIONS ÉVOQUÉES PAR LE PASSÉ				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL OPÉRATIONS				513 203,10 €	474 053,99 €	25 227,05 €	89 050,00 €	114 277,05 €
TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENTS				1 069 063,10 €	531 102,77 €	25 227,05 €	626 237,39 €	651 464,44 €

Prévisionnel des recettes d'investissement :

Opération	Libellé Opération	Article	Libellé Article	Budget 2025	Réalisé 2025	RAR	Proposition 2026	Budget 2026
207	Modernisation et accessibilité stade	1322	Toutes subventions	58 486,00 €	5 000,00 €	58 486,00 €		58 486,00 €
222	Maison COLIN	1322	Toutes subventions	345 535,88 €	262 336,00 €	85 000,00 €	23 178,24 €	108 178,24 €
ONA	OPÉRATIONS NON INDIVIDUALISÉES	13251	GFP de rattachement					0,00 €
OPFI	OPÉRATIONS FINANCIERES	001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE				179 881,23 €	179 881,23 €
OPFI	OPÉRATIONS FINANCIERES	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	222 272,70 €			228 044,81 €	228 044,81 €
OPFI	OPÉRATIONS FINANCIERES	10222	FCTVA	62 000,00 €	66 869,75 €		70 500,00 €	70 500,00 €
OPFI	OPÉRATIONS FINANCIERES	10222	FCTVA Maison COLIN					0,00 €
OPFI	OPÉRATIONS FINANCIERES	10226	Taxe d'aménagement	4 740,23 €	1 229,96 €		2 096,16 €	2 096,16 €
OPFI	OPÉRATIONS FINANCIERES	1068	EXCEDENTS DE FONCTION. CAPITALISES	371 900,29 €				0,00 €
OPFI	OPÉRATIONS FINANCIERES	165	DEPOTS ET CAUTIONNEM. RECUS	900,00 €	270,00 €		900,00 €	900,00 €
OPFI	OPÉRATIONS FINANCIERES	28041582	AMORTISSEMENTS	3 228,00 €	3 228,00 €		3 228,00 €	3 228,00 €
OPFI	Produits de cession	024	Vente Renault Master					0,00 €
OPFI	Produits de cession	024	Rétrocession Le Verger		150,00 €			0,00 €
OPFI	Produits de cession	024	Rétrocession Lotissement Pré Roy				150,00 €	150,00 €
OPFI	Produits de cession	024	Écritures / intégration études					0,00 €
OPFI	Emprunts (maison COLIN)		Emprunts					0,00 €
OPFI	Emprunts relais (maison COLIN)		Emprunts					0,00 €
OPFI	Emprunts (stade)		Emprunts					0,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS				1 069 063,10 €	339 083,71 €	143 486,00 €	507 978,44 €	651 464,44 €

Récapitulatif

Postes	CA 2024	Budget 2025	CA 2025	OB 2026
Recettes investissement	848 902,88 €	1 069 063,10 €	339 083,71 €	651 464,44 €
Dépenses investissement	472 849,74 €	1 069 063,10 €	531 102,77 €	651 464,44 €
Solde	376 053,14 €	- €	- 192 019,06 €	- €

Remboursement emprunt relais : 500 000 €

L'emprunt relais a été contracté pour palier les délais de versement des subventions et les délais de remboursement du FCTVA sur le projet Espace Culturel Maison COLIN.

L'idée pourrait être de rembourser la différence entre le montant d'origine de l'emprunt (500 000 €) et le reste des financements à venir (subventions et FCTVA) sur les projets Maison COLIN et Modernisation du stade. Le solde restant de cet emprunt relais pourrait alors financer d'éventuels nouveaux projets, sachant toutefois que cet emprunt relais devra être intégralement remboursé au 31 décembre 2027.

Article	Montant	OB 2026	Reste
Emprunt relais	500 000,00 €	- €	500 000,00 €
FCTVA 2025 / Maison COLIN	- €	54 000,00 €	446 000,00 €
FCTVA 2026 / Maison COLIN	- €	2 000,00 €	444 000,00 €
Subv. LEADER / Maison COLIN	- €	23 178,24 €	420 821,76 €
RAR Subv. Stade	- €	58 486,00 €	362 335,76 €
FCTVA 2025 / Stade	- €	12 600,00 €	349 735,76 €
FCTVA 2026 / Stade	- €	600,00 €	349 135,76 €
TOTAL	- €	150 864,24 €	150 864,24 €

Montant pouvant être remboursé
349 135,76 €

Montant en attente de remboursement
150 864,24 €

Objet de la délibération

2- Demande de subvention SDIS pour équipement des sapeurs-pompiers.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à différents achats d'équipements d'intervention pour les sapeurs-pompiers de la commune, une subvention peut être sollicitée auprès du SDIS de l'Ain.

Pour mémoire, il est rappelé que la commune disposant d'un SLIS, c'est cette dernière qui est en charge des acquisitions en matériel et équipements pour celui-ci.

Divers équipements ont ainsi été acquis, une LDV 500 (lance à débit et à jets réglables), 2 casques F1 avec lampes et une paire de rangers pour un montant HT de 1 404,58 €.

Monsieur le Maire précise que ces acquisitions sont éligibles à des subventions de la part du SDIS de l'Ain, à hauteur de 60 %, pour les équipements de protection de la personne et de 20 % à 30 % pour les autres dépenses, d'un montant plafonné. Contrairement aux demandes de subvention traditionnelles, les subventions auprès du SDIS doivent être demandées une fois les achats effectués et réglés.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

SOLLICITER le concours du SDIS de l'Ain à hauteur de son meilleur taux pour l'achat de ces équipements ;

CHARGER Monsieur le Maire de constituer les dossiers de demande de subvention ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE le concours du SDIS de l'Ain à hauteur de son meilleur taux pour l'achat de ces équipements ;

CHARGE Monsieur le Maire de constituer les dossiers de demande de subvention ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

3- Logement 34B, route de Montiernoz.

Monsieur le Maire rappelle que suite aux divers échanges avec M. ROGÉ, locataire du logement sis 34B, route de Montiernoz et comme voté lors de la réunion du conseil municipal du 18 novembre 2025 des diagnostics DPE, électricité, amiante des parties privatives, plomb et mesurage loi Boutin ont été réalisés.

M. ROGÉ a fait parvenir une lettre de dédite au mois de janvier pour un départ au 28 février 2026. Le logement sera donc libre à compter du 1^{er} mars 2026.

M. le Maire expose qu'il convient de décider de louer le logement en l'état sachant qu'il est classé en catégorie E ou de programmer des travaux d'isolation et de changement des menuiseries. M. le Maire rappelle que le logement est un duplex.

Dans le cas de travaux de rénovation, un projet doit être préparé. Il est proposé de réunir la commission Gestion du patrimoine pour effectuer un listing des travaux à réaliser et demander des chiffrages aux professionnels. M. le Maire rappelle que ce genre de travaux peut être éligible à subventions, entre autres via le Plan d'Équipement Territorial 2 (PET 2) de GBA.

Une élue pose la question de savoir quelle est la pertinence de conserver le bâtiment ou de le vendre.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : Espace culturel MAISON COLIN

4- Point de situation sur la clôture du projet.

M. le Maire fait un point de situation des différents dysfonctionnements rencontrés après les travaux de création de l'espace culturel « Maison COLIN » :

- La pompe à chaleur de remplacement devrait être livrée le 11 ou le 12 février 2026. Elle doit être remplacée car elle présente un défaut de pression de gaz. De plus, les résistances ont grillé suite à son utilisation en marche forcée et de nouvelles résistances ont été commandées par l'entreprise ARBAN. Le remplacement sous garantie a été demandé et accepté par le fournisseur. Un formulaire de demande d'intervention en GPA (Garantie de Parfait Achèvement) sera envoyé à l'entreprise ARBAN ;
- Les menuiseries sont en attente d'approvisionnement du fournisseur ;
- Les travaux pour empêcher le ravinement des cailloux aux abords de l'espace culturel ont été effectués ainsi que la réparation d'un autre trou qui s'était formé en aval ;
- Les travaux d'amélioration de l'accès à la propriété voisine ont également été réalisés.

Concernant le fonctionnement de l'établissement, une association a été créée le 3 février 2026 afin de reprendre plus officiellement le rôle du collectif existant. Cinq co-présidents ont été élus : Yannick LAMBERT, Nicolas DUPONT, Christophe LABOULAIS, Christelle PELLETIER et Florine SYLÉNÉ.

La création de cette association va permettre la gestion de la programmation et la tenue des buvettes ainsi que la gestion d'un budget.

Dans le cadre du sinistre survenu sur le bâtiment mitoyen, à l'occasion des travaux de terrassement, M. le Maire propose la mise en place d'une procédure de remboursement de la franchise (5 000 €) par la signature d'un protocole d'accord transactionnel avec les différentes parties :

- SARL Romain PERRIER TP pour 20 %,
- SAS JACQUET VESSOT pour 70 %,
- SARL BETEC STRUCTURE pour 5 %,
- SASU AKARCHI pour 5 %.

M. le Maire sollicite l'avis de l'assemblée pour la mise en place de la procédure. L'ensemble des élus donne son accord pour l'envoi du protocole d'accord aux entreprises concernées.

M. le Maire ajoute qu'en cas de refus de signature de ce protocole par une ou plusieurs entreprises, une décision sur la marche à suivre devra être prise. Il signale toutefois qu'une entrée en contentieux peut parfois coûter très cher et qu'il vaut mieux dans certains cas abandonner toute poursuite.

Objet de la délibération

PROJET MODERNISATION ET ACCESSIBILITÉ DU STADE MUNICIPAL

5- Approbation de la convention d'utilisation permanente de l'équipement sportif par le Football Club Bresse Nord.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la mise en place d'une convention d'utilisation permanente de l'équipement sportif avec le Football Club Bresse Nord, une proposition de convention et de ses annexes a été rédigée et envoyée pour avis à l'ensemble des membres et étudiée lors de la réunion du conseil municipal du 13 janvier 2026.

Cette convention a été transmise au Football Club Bresse Nord pour validation.

Ce dernier a sollicité l'ajout d'une ligne à l'article 7 paragraphe LA COMMUNE alinéa 4 : *S'engage à fournir à rythme régulier les dates de location du stade aux particuliers ou à d'autres associations, afin de permettre à L'UTILISATEUR d'anticiper d'éventuels replis vers d'autres stades.*

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

APPROUVER la convention et ses annexes pour l'utilisation permanente de l'équipement sportif par le Football Club Bresse Nord, ces pièces étant jointes à la présente délibération ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en place et l'application de cette convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention et ses annexes pour l'utilisation permanente de l'équipement sportif par le Football Club Bresse Nord, ces pièces étant jointes à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en place et l'application de cette convention.

6- Banquet des classes du 7 mars 2026 : organisation de l'apéritif.

M. le Maire rappelle que la commune offre un apéritif à l'occasion du banquet des classes en 6 et en 1 qui aura lieu le 7 mars 2026 à la salle de réunion. Aurélien CHARVET, Sandrine COURTOIS, Anaïs PERTUIZET, Antoine PAUGET, Florine SYLÉNÉ et Guillaume VÉLON se portent volontaires pour la mise en place, le service et le nettoyage de la salle.

7- Élections Municipales du 15 mars 2026 : organisation du bureau de vote.

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité de préparer l'organisation des élections municipales des 15 et 22 mars prochains.

Le bureau de vote sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00 puis suivi du dépouillement.

Les élus sont répartis comme suit :

8 h 00 – 12 h 00	12 h 00 – 16 h 00	16 h 00 – fin des opérations
Jacques SALLET Aurélien CHARVET Frédérique GINAS Antoine PAUGET	Sandrine COURTOIS Guillaume VÉLON Alexis FAVIER	Hervé CAVILLON Florine SYLÉNÉ Stéphane HENRY DIT GUILLAUMIN Anaïs PERTUIZET

8- Commémoration du cessez-le-feu du 19 mars 1962.

M. le Maire informe l'assemblée de l'organisation de la commémoration du cessez-le-feu du 19 mars 1962, le dimanche 22 mars 2026 à 11 h 00.

M. le Maire propose de regrouper les points n° 9, 10 et 11.

9- Projets de résidences insolites sur la commune.

10- Lotissement des Quinys : proposition de Logidia.

11- Demande de modification PLU pour dent creuse chemin de Hautes-Varennnes.

M. le Maire rapporte les réponses apportées par Madame LEBRUN, responsable du service ADS (Autorisation Droit du Sol) de Montrevel-en-Bresse et Madame MOULON instructrice de dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme lors du rendez-vous du 30 janvier 2026 en présence de lui-même, Sandrine COURTOIS et Guillaume VÉLON.

Projet de résidences insolites sur la commune :

Le projet de M. et Mme DUSSUD porte sur plusieurs propositions, gîte, 3 ou 4 Tinyroom et une salle de séminaire.

- La proposition d'hébergement en gîte n'amène pas de nombre maximal de couchage mais ne doit pas proposer plus de 3 services hôteliers au risque d'être assimilé à de l'hébergement hôtelier. L'aménagement d'une partie de l'habitation pour proposer un accueil en gîte est possible mais sera considéré comme un aménagement du logement.
- La mise en place de Tinyroom est assimilée à des habitations légères de loisirs et doivent être installées dans un terrain aménagé de type camping, or le règlement du PLU n'autorise pas la création d'un terrain de camping sur la commune.

- Le projet de salle de séminaire est réalisable sous réserve d'une demande de changement de destination du local soumise à avis de la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) et du dépôt d'une demande de permis de construire avec autorisation de travaux ERP (Établissement Recevant du Public).

Le projet de M. TCHOUGANG et Mme BORROS consiste en la construction de 3 Tinys Houses. Ce projet est non réalisable du fait de l'absence de réseaux de fluides et de constructions non liées à une exploitation agricole existante et se situe à plus de 18 m de la maison d'habitation.

Demande de révision du classement d'une parcelle de la zone Naturelle à Agricole :

Une ouverture simplifiée du PLU est possible pour certains éléments mais pas pour cette demande qui ne pourra être réalisée que dans le cadre d'une révision du PLU.

Demande d'achat d'une parcelle de terrain pour un projet d'extension de l'abattoir de volailles :

L'extension du bâtiment en zone UX est réalisable ainsi que la création d'un accès en zone A.

Un courrier de réponse sera transmis à l'ensemble des demandeurs.

Projet de lotissement des Quinys :

M. le Maire présente à l'assemblée l'esquisse de plan du projet d'aménagement de LOGIDIA. Un nouveau rendez-vous avec LOGIDIA sera sollicité auprès du service ADS afin de confirmer la faisabilité d'une telle opération.

Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal a été informé :

- de l'obligation de supprimer les places de stationnement automobile situées à moins de 5 m d'un passage piéton avant le 31 décembre 2026 ;
- de la transmission d'un devis pour l'achat de tuyaux d'arrosage par le comité de fleurissement ;
- d'une demande d'autorisation de manœuvre du 68^{ème} Régiment d'Artillerie d'Afrique du 1^{er} au 5 juin 2026 et du 22 au 26 juin 2026 ;
- du bilan d'activité du dispositif de conseiller numérique pour l'année 2025 sur la commune ;
- de la confirmation d'adhésion au C.A.U.E. de l'Ain de Grand Bourg Agglomération et de ses communes permettant 4 demi-journées d'accompagnement en 2026 ;
- de la réception de différentes cartes de vœux ;
- de la parution du magazine du Département de l'Ain ;
- de la réception de plaquettes de l'association France Adot 01 pour la promotion des dons de moelle osseuse et de dons d'organes et de tissus ainsi que de sa revue annuelle 2025 ;

- de la signature de l'acte de vente du parc propriété de M. BÉVY le 2 mars 2026, à l'Étude de Maître BONNEAU, notaire à Saint-Trivier-de-Courtes.

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance à 23 h 30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 10 mars 2026 à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance
Hervé CAVILLON

Le Maire
Jacques SALLET